

POSTULAT

Pour une politique du logement à Sion

Le marché immobilier sédunois est très tendu. Selon les données de l'office fédéral de la statistique, le taux de logements vacants à Sion était de 0.07 le 1er juin 2009. A la même période, il était trois fois supérieur à Genève (0.21). A titre d'illustration, le site des promoteurs sédunois (ASPI) ne proposait le 10 septembre 2010 que 9 appartements à louer sur le territoire communal de Sion ! La conséquence immédiate de cette situation se vérifie dans le prix de certaines promotions qui dépassent parfois les 6'000 francs / m². Le projet d'aménagement du site de la Matze, élaboré par le fonds immobilier de l'UBS, en supprimant de nombreux logements en location à des prix modestes posent sérieusement la question du reclassement des familles concernées.

Entre le terrain devenu désespérément rare, les loyers qui augmentent et les appartements non moins rares, de nombreuses personnes sont ou seront contraintes de quitter Sion pour rejoindre les communes environnantes qui offrent plus d'opportunités de se loger, à des prix raisonnables. La ville voit ainsi ruiner une partie de ses efforts en vue d'un renforcement de son attractivité. A quoi sert une promotion économique dynamique et l'embellissement de nos quartiers si une partie de notre substance fiscale s'en va sous d'autres cieux et si les problèmes suscités par cette émigration régionale s'accroissent, notamment en matière de gestion du trafic pendulaire ? Comme centre urbain, Sion doit pouvoir offrir des infrastructures d'importance régionale, en particulier des logements en location qui soient à même de répondre à la diversité de la demande et des besoins.

Comme promotrice, partenaire ou incitatrice, la Ville de Sion a les moyens d'agir et de proposer des solutions pour permettre au marché immobilier sédunois de revenir à une offre et des prix plus raisonnables. La Loi cantonale sur le logement du 30 juin 1988, qui a notamment pour but de maintenir sur le marché des logements à loyer modéré, prévoit expressément à son article 10 que *«les communes peuvent prendre des mesures pour favoriser la réalisation des objectifs de la loi indépendamment ou en complément de celles du canton ou de la Confédération»*.

L'Alliance de gauche sédunoise demande donc au Conseil municipal qu'il étudie la question du logement à Sion et fasse des propositions permettant de viser une offre suffisante de logements, en particulier de logements ouverts à la location, parmi lesquels une part durablement bon marché.

Thierry Largey, AdG

Sion, le 10.9.2010

Florian Chappot, AdG